

5.—Finances des écoles régies par les provinces, années financières provinciales terminées en 1939, 1949 et 1950—fin

Province et année	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources	Revenu courant total déclaré	Dette obligataire ¹	Circonscriptions administratives
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouveau-Brunswick—						
1939.....	534,315 ²	2,637,820 ³	..	3,172,135	4,659,650	1,553
1949.....	4,454,345 ³	5,918,000 ³	310,000	10,682,345	..	1,323
1950.....	4,946,402 ³	6,563,000 ³	400,000	11,909,402	..	..
Québec—						
1939.....	2,386,965	19,716,324	1,572,832	23,676,121	68,043,977	1,905
1944 ⁴	6,768,395	23,554,568	2,015,294	32,338,257	72,618,071	1,966
Ontario—						
1939.....	7,015,225	41,638,332 ⁵	..	48,653,557	59,499,543	6,600
1949.....	37,558,062	61,646,259 ⁵	3,516,346	102,720,667	83,877,272	4,315
1950.....	42,661,144	73,195,577 ⁵	2,906,755	118,763,476	108,830,392	..
Manitoba—						
1939.....	1,172,783	6,850,783	139,756	8,163,322	8,045,764	1,889
1949.....	4,206,665	11,442,422	588,611	16,237,698	6,440,174	1,729
1950.....	4,086,810	12,875,011	343,165	17,304,986	10,265,632	—
Saskatchewan—						
1939.....	2,305,375	7,254,500	451,143	10,011,018	12,936,569	4,933
1949.....	5,825,433	15,751,617	340,594	21,917,644	4,382,943	1,164 ⁶
1950.....	6,919,369	16,372,024	367,659	23,659,052	5,212,399	..
Alberta—						
1939.....	1,809,392	8,387,514	253,252	10,450,158	7,653,468	3,592
1949.....	6,445,559	17,781,887	421,073	24,648,519	15,804,214	246 ⁶
1950.....	7,794,234	19,619,264	481,376	27,894,874	5,844,102	..
Colombie-Britannique—						
1939.....	2,722,702	7,009,070	..	9,731,772	14,379,553	721
1949.....	13,450,668	14,451,889	1,631,715	29,534,272	..	97
1950.....	14,794,397	16,683,852	874,219	32,352,468	..	..

¹ Chiffre net après déduction du fonds d'amortissement, sauf en 1939 pour la Colombie-Britannique, où c'est le chiffre brut qui paraît. ² Estimation. ³ Comprend les contributions aux traitements des instituteurs et, au Nouveau-Brunswick, les subventions versées aux écoles par la Commission de l'enseignement professionnel. ⁴ Derniers chiffres disponibles. ⁵ Comprend les sommes prélevées par les comtés et les subventions des townships aux traitements des instituteurs des écoles publiques rurales. ⁶ Sans les commissions locales au sein des grandes circonscriptions.

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes celles qui ne sont pas régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf au Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, les arts, etc. Dans les écoles à régie religieuse, l'instruction religieuse reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, les écoles privées sont assujéties à une inspection ou réglementation quelconque de la part du ministère provincial de l'Instruction publique.

Sur 828 écoles privées déclarées en 1951, le Québec en comptait 505, l'Ontario 122, les provinces des Prairies 120, la Colombie-Britannique 43 et les provinces Maritimes 38. Parmi les 6,455 instituteurs à temps continu, 1,334 étaient des hommes. En dehors du Québec, les traitements des instituteurs laïques variaient de \$900 à \$5,000 pour les femmes et de \$1,150 à \$3,000 pour les hommes, leurs traitements médians s'établissant respectivement à \$1,862 et \$2,905.

Dans ces écoles, 66 p. 100 des élèves suivaient le cours élémentaire, soit 46,000 filles et 29,000 garçons. A l'échelon secondaire, on comptait 24,000 filles et 13,000 garçons.